



**Service de l'accès et de la protection de l'information**

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210  
Montréal (Québec) H2K 3L6

**Notre référence : 2406 388**

Le 12 juillet 2024

**OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des données relatives à la violence à caractère sexuel dans le milieu de travail**

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 26 juin 2024, visant à obtenir les renseignements suivants sur les 10 dernières années :

**« [...] obtenir les données concernant les interventions [...] qui font suite à des situations s'étant déroulées dans les milieux de travail ou qui sont reliées au travail en matière de violence à caractère sexuel [...] par année, par région [...] le secteur d'activité où l'évènement est survenu. »**

Pour votre information, seules les données relatives aux dossiers de la Sûreté du Québec ont été traitées dans le cadre de cette demande. En effet, concernant les autres corps policiers, nous vous invitons à communiquer directement avec leurs responsables de l'accès à l'information respectifs pour obtenir les renseignements recherchés.

Vous trouverez donc en annexe un tableau faisant état des renseignements demandés quant aux dossiers de la Sûreté du Québec, ventilés par région et par année pour la période de 2014 à 2024.

Veillez noter que pour extraire ces données, nous avons ciblé la « relation d'affaires » entre la victime et le suspect. « Relation d'affaires » qui se définit comme suit :

« Le suspect a avec la victime une relation pour laquelle le milieu de travail ou d'affaires est le principal lieu de rencontre. Cette catégorie comprend les collègues de travail, les associés, les employés, les employeurs, les commerçants vs les clients, etc. »

Afin de vous permettre d'apprécier les données des tableaux en annexe à leur juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde selon laquelle ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Concernant la ventilation par secteur d'activités où l'évènement serait survenu, nous vous informons que nos systèmes d'information ne permettent pas une telle extraction. Afin d'obtenir cette donnée, un exercice manuel de comparaison et de compilation au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès* serait nécessaire. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, nous ne détenons pas les documents sous la forme demandée (art. 1 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : [accesdocuments@surete.qc.ca](mailto:accesdocuments@surete.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

Sania Cantina

Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels



Nombre<sup>1</sup> de dossiers de violence à caractère sexuel de la Sûreté du Québec où le suspect entretient une relation d'affaires<sup>2</sup> avec la victime de 2014 à 2024 ventilé par région

Année / Région	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 <sup>3</sup>
Abitibi-Témiscamingue	1	1	3	2	3	8	8	7	5	2	2
Bas-Saint-Laurent	0	2	3	3	9	11	3	4	9	12	3
Capitale-Nationale	2	0	1	2	1	4	2	0	6	4	5
Centre-du-Québec	3	3	2	2	1	6	2	14	8	12	3
Chaudière-Appalaches	1	5	3	1	9	1	2	1	10	6	5
Côte-Nord	0	2	2	2	0	0	1	1	5	4	2
Estrie	1	4	1	3	2	4	2	0	3	10	2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	0	1	4	1	2	3	2	0	3	2
Lanaudière	2	20	3	5	6	5	2	2	3	11	3
Laurentides	2	1	2	3	31	9	5	11	17	5	9
Mauricie	1	1	1	2	3	3	2	7	1	6	1
Montréal	3	3	5	6	12	4	41	10	10	21	8
Nord-du-Québec	1	1	1	0	0	3	0	0	0	0	0
Outaouais	3	1	1	7	3	2	0	2	2	1	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2	2	2	0	2	4	3	5	4	5	3

Source : Division de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour : 4 juillet 2024

<sup>1</sup>Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

<sup>2</sup>Définition ici de « relation d'affaires » :

Le suspect a avec la victime une relation pour laquelle le milieu de travail ou d'affaires est le principal lieu de rencontre. Cette catégorie comprend les collègues de travail, les associés, les employés, les employeurs, les commerçants vs les clients, etc.

<sup>3</sup>Données du 1<sup>er</sup> janvier au 3 juillet 2024.